

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/08/20	SJP/H		130 DH	<i>Docteur VITATA SPECIALISTE D'ORLÉANES ET CHIRURGIEN DES YEUX 16, RUE DU PARIS - 45000 ORLÉANS</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>DR. MUSTAFA EL HADIDI TÉL: 011-5270577 TÉL: 011-5270577 TÉL: 011-5270577 TÉL: 011-5270577</i>	27/10/20					25000 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	11433553
B	35533411	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ALEXIS OPTIQUE s. a.

141, Rue Mostapha El Maâni - Tél : 31.76.11 / Fax : 27.19.72
 — CASABLANCA —

CASABLANCA, le 27/10/2000

NOM HAMMOUDA RI HA MOUSAID

ADRESSE :

VILLE : CASA

CACHET DE L'OPTICIEN

Sté ALEXIS OPTIQUE
 141 Rue Mustapha El Maâni-CASA
 Tél: 05 22 45 21 93
 Patente n. S: 34301063
 CNSS: 2107292
 TP: 34301145 ICE: 001666997000051

Prescription médicale du Porteur

Prescription Docteur	Loin	O D	<u>(-1,50 a 85°) + 2,5</u>	Réf.
	O G	<u>(-1,75 a 93°) + 2,5</u>	Réf.	
Près	O D	Adds	<u>2,25</u>	Réf.
	O G	Adds	<u>2,185</u>	Réf.

FOURNITURES

Montures : montures 4x04

Verres : lentilles organique

progressif avec

Titane Autogrip
physi

TOTAL

P. U.	P. T.
<u>5000dt</u>	<u>5000H</u>
<u>1000x2</u>	<u>2000dt</u>
	<u>2500 dt</u>

La présente facture TTC arrêtée à la somme de :
 Sté ALEXIS OPTIQUE
 141, Rue Mustapha El Maâni-CASA
 Tél: 05 22 45 21 93
 RC: 57795 IP: 1040203 CNSS: 2107292
 TP: 34301145 ICE: 001666997000051

Docteur VITA TASKOVA

SPECIALISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

15, Rue du Parc - CASABLANCA

Tél. : 05 22 27 28 62

الطبية فيتا طاسكوفة

اختصاصية

في أمراض وجراحة العيون

15، زنقة الحديقة - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 27 28 62

Casablanca, le

10/09

2020

HAMMOUDA Ria Mousaia

Docteur VITA TASKOVA
SPECIALISTE
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
15, Rue du Parc - Casablanca

ALEXIS OPTIQUE
Dr Mustapha El Maanii - CASA
15, Rue Mustapha El Maanii - CASA
Tél: 05 22 45 21 93
N° 7795 IF: 1049203 CNSS: 2107292
TP: 34301145 ICE: 011655555551

D: (-1.5 a 81°) + 2.5

D: (-1.75 a 93°) + 2.5

V. 8

Add + 2.25

3870

—

Obra de

Wif

5060

8630 Prince

37

jij

3f

jjj

Wif +

RHARMACIE DE L'ORIENT
Mme LAKHSASSI TABBARA Latifa
215 Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Tel: 0522 36 75 51

Docteur VITA TASKOVA
SPECIALISTE
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
15, Rue du Parc - Casablanca